

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 10 juin 2026

Les deux premières équipes de soins spécialisées créées en Auvergne-Rhône-Alpes, en pédiatrie et en dermatologie

L'Agence régionale de santé (ARS), l'Assurance maladie et l'Union régionale des professionnels de santé des médecins libéraux (URPS) AuRA ont officialisé ce mercredi 10 juin la création de deux premières équipes de soins spécialisées dans la région, l'une en pédiatrie et l'autre en dermatologie. Ces équipes permettront d'améliorer l'accès aux soins spécialisés des habitants de la région grâce à une meilleure coordination des professionnels de santé.

Créées à l'initiative des professionnels de santé libéraux, **ces deux équipes de soins spécialisées (ESS) ont pour objectif de renforcer les échanges entre les médecins généralistes, les médecins spécialistes et les établissements de santé afin d'améliorer la prise en charge des patients.** Ces projets sont soutenus par l'ARS, l'Assurance Maladie et l'URPS des médecins libéraux AuRA.

Cette organisation vise à réduire les délais d'accès à certains avis spécialisés et à mieux accompagner les patients. Concrètement, elle permettra aux médecins traitants d'obtenir plus rapidement l'avis d'un spécialiste, notamment grâce à des outils numériques sécurisés de téléexpertise.

« Avec le déploiement des équipes de soins spécialisées, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son engagement en faveur d'un accès aux soins plus rapide, plus coordonné et plus équitable sur l'ensemble du territoire. Ces équipes se développeront à terme pour couvrir d'autres spécialités dont les besoins sont identifiés en région. » - **Cécile COURREGES, directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.**

« Le médecin généraliste, pivot du premier recours, a besoin de s'appuyer sur l'expertise des spécialités de second recours pour affiner la prise en charge de ses patients. C'est pourquoi l'URPS a impulsé et soutenu, depuis plusieurs années, la création des Équipes de Soins Spécialisés en région, afin de fluidifier cette coordination et garantir un parcours de soins complet et adapté. » **Sylvie FILLEY-BENARD, présidente de l'URPS Médecins Libéraux AuRA.**

« Les équipes de soins spécialisées illustrent la capacité des professionnels de santé à construire des réponses collectives aux enjeux d'accès aux soins. En accompagnant leur émergence et en les finançant, l'Assurance Maladie soutient une transformation durable de l'organisation des soins spécialisés, fondée sur la coordination, la proximité et la qualité des parcours. C'est un levier essentiel pour garantir à nos assurés un accès plus rapide et plus équitable à l'expertise médicale dont ils ont besoin. » **L'Assurance Maladie AuRA**

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

Plusieurs spécialités prioritaires

Les ESS déployées en région Auvergne-Rhône-Alpes couvrent plusieurs territoires spécifiques, en fonction des besoins identifiés par l'ARS.

Deux premiers projets d'équipes spécialisées viennent de se concrétiser ce jour par la signature d'une convention tripartite entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, l'Assurance maladie (Loire et Rhône) et l'URPS :

- **L'ESS en pédiatrie** interviendra sur l'ensemble de la région pour renforcer l'accès à l'expertise médicale concernant la santé des enfants, notamment sur l'asthme, l'obésité et le développement de l'enfant
- **L'ESS en dermatologie** facilitera l'identification et l'orientation prioritaire des patients présentant des pathologies de la peau, notamment les lésions suspectes de cancer cutané (mélanome), les pathologies dermatologiques sévères ou les éruptions aiguës. Ce projet sera initié sur le territoire rhôdanien avec la perspective de se déployer sur d'autres territoires de la région.

D'autres projets d'EES sont en cours de réflexion sur des spécialités identifiées comme prioritaire au vu de l'état de santé de la population et de la répartition de l'offre de soins sur la région Auvergne Rhône Alpes.

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03